





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-295**

Séance publique du

28 juin 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155664-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES
INTERVENANT EN 2019 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION
SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2019 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2015–2017 a défini des grands axes d'interventions prioritaires en matière de politique publique relative à la prévention en santé, d'après les remontées des partenaires du terrain reprises dans un diagnostic local de santé de la population. Une actualisation de ce diagnostic territorial a été réalisé en 2018 et le Plan Local 2019-2021 a été validé en Comité de Pilotage le 23 avril 2019. Les grandes lignes de ce travail sont présentées ce jour au Conseil municipal.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique. Il avait également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires, en baisse.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées.

L'association Addiction Méditerranée est susceptible de percevoir des subventions provenant d'autres délégations de la Ville d'Aix notamment dans le cadre de la politique de la ville. Le recadrage récent, ces deux dernières années, de ses missions conduit cependant à une diminution des dotations proposées au titre de la santé.

L'association Planning Familial poursuivra également son activité sur le territoire aixois et ses objectifs s'inscrivent toujours dans le Plan Local de Santé Publique.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes, administrativement dépendant du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin, poursuit son travail de fond au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique. L'équipe intervient au sein de la consultation installée à la direction Jeunesse, Cours Aristide Briand, mais également lors d'intervention sur le terrain (CFA, mission locale, centres sociaux...).

Il est décidé de poursuivre le soutien de l'action innovante proposée par l'École des Parents et Éducateurs du Pays d'Aix, pour leur projet « Prévention et Utilisation des écrans », qui répond à une thématique émergente, fortement problématique, qui avait été relevée lors du diagnostic local de santé précédent en 2015. Ce point est confirmée lors de l'actualisation du diagnostic en 2018. Apporter les outils d'analyse aux enfants, aux adolescents et à leurs parents afin de maîtriser et de limiter les risques lors de l'utilisation des moyens actuels de communication (téléphones, Internet) est un objectif primordial. La subvention servira notamment à soutenir cette association pour l'organisation d'ateliers auprès des collégiens et des lycéens de la ville.

Enfin, cette année, une aide sera apportée à deux associations, Avenir Santé et Bus 31/32 qui jusqu'alors intervenaient en d'autres lieux du département mais pas à Aix-en-Provence. En lien avec l'Agence Régionale de Santé PACA, leurs interventions seront, dès cette année, déployées également à Aix-en-Provence dans le cadre notamment de la prévention des conduites addictives des jeunes de 18 à 25 ans. Certaines de leurs actions viennent remplacer celles menées jusqu'à fin 2017 par l'Association Addiction Méditerranée, particulièrement, les maraudes en centre-ville ou les interventions en milieu festif.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2019, ainsi que les montants accordés par la ville, au titre de la délégation de la Santé Publique, en 2017 et 2018.

Ces propositions ont été validées le 29 mai 2019.

Subvention de fonctionnement 2019 :

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2017	Attribué en 2018	Proposition attribution CM 28/06/19	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
ADDICTION MEDITERRANEE (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	20 000	10 000	4 000	Non
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (45252)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	16 000	18 000	16 000	Non

PLANNING FAMILIAL 13 (23746)	Informier les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	15 000	16 500	12 000	Non
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU PAYS D'AIX (60833)	Soutien à la parentalité- Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2 500	2 500	2 500	Non
AVENIR SANTE (108007)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (18-25 ans)	0	0	4 000	Non
BUS 31/32 -Plus belle la nuit (107914)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (jeunes, étudiants)	0	0	6 500	Non

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2019 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de quarante-cinq mille euros (45 000 €) sera imputée au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-295 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES
INTERVENANT EN 2019 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE -
DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»